



GARANTIR À TOUS UNE EAU DE QUALITÉ

Réunion du Bureau - Séance du 22 février 2024

Date de la convocation : 16 février 2024

OBJET : Compte-rendu

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de février à 9h30, se sont réunis, dûment convoqués, les Membres du Bureau de Vendée Eau sous la Présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur DALLET, Président
- Monsieur BOSSARD, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur PEROCHEAU, 2^{ème} Vice-Président
- Monsieur GANDRIEU, 4^{ème} Vice-Président
- Madame MADORRA, 5^{ème} Vice-Président
- Monsieur SIGWALT, 6^{ème} Vice-Président
- Monsieur CHAILLOUX, 8^{ème} Vice-Président
- Monsieur CHATEIGNER
- Monsieur BESSONNET
- Monsieur PROUTEAU
- Monsieur HILLAIRET

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur GUILBERT, Directeur Général
- Monsieur DESPRETZ, Directeur des Services Techniques
- Madame GIRAUDON, Directrice administrative
- Madame BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine
- Madame BENATIER, Responsable Actions Territoriales et Ressource
- Monsieur SOURISSEAU, Responsable Réseaux et Ouvrages
- Monsieur RAMIS, Responsable Communication
- Madame GASTON, cellule marchés

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur DAVID, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur LIMOUZIN, 7^{ème} Vice-Président
- Monsieur GABORIT
- Monsieur GUENION
- Monsieur BROCHOIRE
- Monsieur CHARRIER
- Monsieur ARNAUDEAU
- Monsieur BRUNEAU
- Monsieur HOGARD

Réunion du Bureau Le 22 février 2024

Objet : COMPTE-RENDU

Le Président Jacky DALLET accueille les membres du bureau présents et leur fait part de l'ordre du jour de la séance.

I) Désignation d'un secrétaire de séance :

Il est convenu de désigner Monsieur Michel CHAILLOUX, secrétaire de séance.

II) Délibérations

1) Délibération n° 2024VEE02BU01

**OBJET : Procédure négociée n° 23MOE150 – Maitrise d'œuvre des travaux de réseaux d'eau potable et ouvrages annexes inscrits au programme annuel de Vendée Eau
Attribution - Autorisation - Signature**

Monsieur Jérôme SOURISSEAU introduit le sujet en rappelant que ce marché fonctionne sous forme d'accord-cadre à bons de commande. La répartition actuelle par secteur ainsi que les missions confiées aux MOE sont rappelées. Un focus est par ailleurs réalisé sur les mesures de sécurité et environnementales.

Il poursuit en expliquant que la nouvelle procédure a permis de bénéficier d'une baisse du niveau de rémunération aux alentours de 5,60% par rapport aux tarifs 2023. Des négociations ont été menées et ont engendré un nouveau paysage pour ces marchés de Maitrise d'œuvre des travaux programmés, qui est présenté sur une carte du Département de la Vendée. A noter l'arrivée dans ce marché de l'entreprise ALTEREO avec laquelle d'autres dossiers (notamment des diagnostics sur des ouvrages) ont déjà été traités. Il faut retenir qu'il y a eu quatre bonnes offres et que c'est le critère prix qui les a principalement départagées.

Monsieur le Président interroge les membres du bureau pour connaître leurs éventuelles questions ou observations.

Madame Hélène MADORRA demande ce qui explique la baisse des 5% sur le coût des contrats.

Monsieur Jérôme SOURISSEAU répond qu'il y a deux raisons principales. La première vient du fait que les prix ont augmenté mais tendent à se stabiliser. La deuxième tient davantage à la volonté des candidats de consolider leur position sur ce marché qui est stratégique car il représente des sommes conséquentes. Il y a eu d'autres bureaux d'études qui ont candidaté mais leurs offres techniques et financières étaient moins avantageuses.

Madame Hélène MADORRA questionne sur une éventuelle candidature de l'entreprise CEMEAU. Monsieur Olivier DESPRETZ répond qu'ils travaillent plutôt sur l'assainissement ; Ils sont d'ailleurs maître d'œuvre pour la Création de l'assainissement collectif du village minier de Faymoreau dont il va être question au cours de la séance.

En l'absence d'autre remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU01 est adoptée.

2) Délibération n° 2024VEE02BU02

Objet : 23TX133 – Procédure avec Négociation – Marché de renouvellement de réseaux d'eau potable sur l'ILE D'YEU – Rue Jean Yole, Rue des Mariés et Rue de la Victoire – Fourniture et pose de canalisations d'eau potable en PEHD et PVC

Attribution - Autorisation - Signature

Monsieur Jérôme SOURISSEAU apporte un éclairage sur les spécificités de cette consultation. Elles portent notamment sur le caractère étroit des rues concernées qui ont exigé des qualifications spécifiques et le recours à des canalisations en éclatement.

Monsieur Jean-François PEROCHEAU sollicite des précisions sur le terme de canalisations en éclatement.

Messieurs Jérôme SOURISSEAU et Jacky DALLET précisent que c'est une méthode pour remplacer les tuyaux sans ouvrir la route, cela évite de réaliser des tranchées. Monsieur Denis GUILBERT propose qu'une petite vidéo soit présentée prochainement pour permettre à chacun de bien visualiser cette technique.

Monsieur Joël CHATEIGNER questionne sur l'approvisionnement en eau potable pendant les travaux.

Monsieur Jérôme SOURISSEAU répond qu'un système temporaire est mis en place pendant les 19 semaines de travaux pour garantir l'approvisionnement. Il complète en rappelant que lors de la précédente consultation, une seule entreprise avait répondu. Ils avaient donc décidé de relancer une procédure négociée. Cette fois-ci, quatre offres ont été déposées et la négociation a permis d'obtenir une offre de la part de l'entreprise SOCOVA TP s'élevant à un peu plus de 800 000 € HT. Les travaux ne démarreront qu'en septembre, une fois que l'afflux touristique sera passé car c'est une zone particulièrement fréquentée.

En l'absence d'autre remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU02 est adoptée.

3) Délibération n° 2024VEE02BU03

OBJET : Procédure Adaptée n° 23TX175 – Création de l'assainissement collectif du village minier de Faymoreau

Attribution - Autorisation – Signature

Monsieur Olivier DESPRETZ rappelle l'objectif de la présente consultation. Il s'agit de créer un assainissement collectif dans le village minier de Faymoreau. Cependant, quelques maisons resteront sur un assainissement non collectif. Ces travaux vont dans le sens de l'amélioration de la qualité des eaux brutes puisque l'eau sera rejetée dans le ruisseau des Dorderies (affluent de la Vendée situé en amont du complexe de Mervent). Monsieur DESPRETZ poursuit par l'historique du dossier qui avait été initié puis abandonné par la Commune de Faymoreau, faute de moyens financiers. La Communauté de Communes dans le cadre de sa prise de compétence de l'assainissement collectif au 01/01/2020, avait relancé le projet et avait réalisé une étude de faisabilité. Vendée Eau a désormais cette compétence et a dû, pour obtenir une aide de l'agence de l'eau, travailler en urgence les marchés pour les études et la maîtrise d'œuvre. Le zonage n'avait pas été approuvé jusqu'alors, mais cela a maintenant été fait.

La présentation continue avec l'allotissement du marché et l'identification des attributaires sur chacun des trois lots.

Madame Héléna MADORRA demande combien de logements individuels sont concernés par cette création.

Monsieur Olivier DESPRETZ répond que cela doit représenter environ 60 maisons (c'est un ordre de grandeur, à confirmer). Monsieur Michel BOSSARD précise que le musée qui attire un large public vient s'ajouter aux besoins. Il en profite pour indiquer qu'il est très satisfait du transfert de compétence à Vendée Eau et encourage le territoire de Chantonnay à faire de même.

Monsieur Denis GUILBERT abonde en citant le dossier de subvention réalisé dans le délai imparti grâce au travail important du Maître d'œuvre CEMEAU, de Madame Marion GIRARD et de Monsieur Olivier DESPRETZ. Ce dernier précise qu'il y aura prochainement une consultation publique.

En l'absence d'autre remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU03 est adoptée.

4) Délibération n° 2024VEE02BU04

**OBJET : 24PS016 – Hébergement, maintenance et développement de l'outil QUALIT'EAU
Attribution - Autorisation – Signature**

Depuis 2017, l'outil Qualit'eau a permis de mettre en place une base de données normalisées SANDRE pour Vendée Eau. L'objectif maintenant est d'obtenir des exploitants des données sous format SANDRE afin de les exploiter grâce à un format unique. Monsieur Olivier DESPRETZ illustre tout l'intérêt de l'outil par exemple pour traiter la problématique des THM. L'enjeu de la délibération est donc de poursuivre le travail mené, et comme l'outil a été développé pour Vendée Eau, le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables mais Madame Brigitte BENATIER précise qu'il y a eu une négociation.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU04 est adoptée.

5) Délibérations n° 2024VEE02BU05, 2024VEE02BU06 et 2024VEE02BU07

Madame Sylviane GIRAUDON prend la parole pour introduire les trois délibérations suivantes, qui sont liées aux besoins de Vendée Eau en matière de prestations avec la Poste. Elle rappelle qu'un premier contrat avec COGEPRINT a été passé ; il servira lorsque les envois seront inférieurs à 1 000 exemplaires. Au-delà, il est nécessaire de contractualiser directement avec La Poste à travers des contrats industriels de type G3 ou Premium (en fonction de la nature de l'envoi), ainsi qu'au titre de la mise à disposition d'enveloppes T au profit des usagers, un contrat de type PostRéponse est nécessaire.

**OBJET : 24PS017 – Marché sans publicité ni mise en concurrence – Contrat d'affranchissement de type Industriel G3
Attribution - Autorisation – Signature**

Il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec La Poste en vue de la mise en place d'un contrat industriel G3. Le contrat sera passé jusqu'au 31 décembre 2029 selon un prévisionnel annuel de 200 000 € HT.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU05 est adoptée.

Objet : 24PS018 – Marché sans publicité ni mise en concurrence – Contrat d'affranchissement de type Industriel Premium

Attribution – Autorisation –Signature

Il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec La Poste en vue de la mise en place d'un contrat industriel Premium. Le contrat sera passé jusqu'au 31 décembre 2029 selon un prévisionnel annuel de 200 000 € HT.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU06 est adoptée.

OBJET : 24PS019 – Marché sans publicité ni mise en concurrence – Contrat d'affranchissement de type PostRéponse

Attribution – Autorisation – Signature

Il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec La Poste en vue de la mise en place d'une solution PostRéponse. Le contrat sera passé jusqu'au 31 décembre 2029 selon un prévisionnel annuel de 200 000 € HT.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU07 est adoptée.

6) Délibérations n° 2024VEE02BU08, 2024VEE02BU09, 2024VEE02BU10 et 2024VEE02BU11

Madame Marylaure BERNIER introduit les trois prochaines délibérations suivantes qui portent sur des factures d'eau impayées entraînant des abandons de créances. Il y a trois délibérations, car il y a trois seuils différents définis avec le trésorier. Un bilan pour l'année 2024 est par ailleurs proposé dans la présentation.

OBJET : Factures d'eau impayées / Abandon de créances / Factures d'eau d'un montant inférieur à 15.00 €

Il est présenté 39 dossiers pour lesquels la facture d'eau impayée remise par la compagnie d'eau est d'un montant inférieur à 15.00 € TTC. Il s'agit de 39 dossiers d'un montant total de 266.80 € HT, soit 279.51 € TTC, présentés en annexe.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU08 est adoptée.

OBJET : Factures d'eau impayées / Abandon de créances / Factures d'eau d'un montant compris entre 15.00 € et 30.00 € TTC

Il est présenté 18 dossiers pour lesquels la facture d'eau impayée remise par la compagnie d'eau est d'un montant compris entre 15.00 € et 30.00 € TTC. Il s'agit de 18 dossiers d'un montant total de 375.19 € HT soit 395.00 € TTC, présentés en annexe.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU09 est adoptée.

OBJET : Factures d'eau impayées / Abandon de créances / Factures d'eau d'un montant compris entre 15.00 € et 130.00 € TT

Il est présenté 134 dossiers pour lesquels il n'y a pas de nouvelle adresse. Il s'agit de 134 dossiers d'un montant total de 7 484.15 € HT soit 7 767.95 € TTC, présentés en annexe.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU10 est adoptée.

OBJET : Factures d'eau impayées / Abandon de créances / Liquidation/Redressement Judiciaire

Surendettement de particuliers

Il est présenté 5 dossiers remis par les délégataires pour lesquels un plan de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcé et pour lesquels il est proposé aux délégués d'abandonner la créance. Il s'agit de 5 dossiers d'un montant total de 485.52 € HT soit 508.73 € TTC, dont la liste est jointe en annexe.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU11 est adoptée.

7) Délibération n° 2024VEE02BU12

Monsieur le Président introduit le sujet suivant qui porte sur l'abandon de trois captages d'eau potable celui de : la Bonninière, Fontebert et Lesson.

Madame Brigitte BENATIER poursuit en expliquant qu'il s'agit simplement de formaliser à travers la délibération une situation déjà discutée et entérinée lors d'un précédent bureau (mais il n'y avait pas eu de délibération officielle).

Messieurs Michel CHAILLOUX et Jean-François PEROCHEAU demandent s'il s'agit d'une procédure définitive.

Monsieur Olivier DESPRETZ et Madame Brigitte BENATIER répondent qu'en effet c'est une procédure définitive car il s'agit de tout enlever afin d'éviter la pollution des nappes.

En l'absence d'autre remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU12 est adoptée.

8) Délibération n° 2024VEE02BU13

OBJET : Vente d'une parcelle cadastrée section AL numéro 236 sur la Commune de Sainte Foy au profit de la SNC l'Orée des Sables – Acte notarié

Autorisation – Signature

Madame Sylviane GIRAUDON aborde le point suivant relatif à la vente à la SNC l'Orée des Sables, d'une parcelle cadastrée section AL numéro 236, d'une superficie de 307 m² et située 288 rue du Bocage sur la Commune de Sainte-Foy, à l'Euro Symbolique.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU13 est adoptée.

9) Délibération n° 2024VEE02BU14

OBJET : Commune de Faymoreau - Révision du zonage d'assainissement des eaux usées – Approbation

Ce sujet a été abordé précédemment au cours de la réunion, il s'agit cette fois d'acter la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Faymoreau. En effet, ce projet a nécessité de revoir le zonage de la Commune, en faisant passer ce secteur d'une zone « d'assainissement non collectif » à une zone « d'assainissement collectif ». Une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Faymoreau s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 22 janvier 2024 ; 3 permanences ont été proposées aux usagers sur site. Lors de cette enquête, 6 observations ont été déposées. Après la remise du mémoire en réponse aux observations, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au zonage en date du 06 février 2024 assorti de deux recommandations :

- L'une visant à strictement faire prendre en compte les risques miniers par les entreprises en charge des travaux ;
- L'autre visant à contrôler strictement les rejets des eaux pluviales lors de leur orientation vers l'ancien réseau unitaire.

Il appartient désormais au Bureau d'approuver la révision du zonage d'assainissement des eaux usées. Cette délibération est exigée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la demande de subvention.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU14 est adoptée.

10) Délibération n° 2024VEE02BU15 et présentation du projet réseau bas débit - Vendée Territoire Connecté

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat mise en place par Vendée Numérique –

Convention – Autorisation – Signature

Monsieur Denis GUILBERT introduit le sujet relatif à l'adhésion à la centrale d'achat mise en place par Vendée Numérique. Vendée Numérique ainsi que les acteurs publics vendéens ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant au développement des usages numériques autour de la collecte et la gestion de données par le biais d'une infrastructure très bas débit et de son cœur de réseau associé, une mission commune d'intérêt général. Un accord-cadre a été lancé par Vendée Numérique pour une durée de 6 ans renouvelable deux fois pour une durée de trois ans, soit une durée totale maximale de 12 ans. L'intégration de Vendée Eau au marché fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle afin de garder le choix jusqu'au bout de la procédure pour notre implication. La centrale d'achat serait pertinente pour l'acquisition de certains capteurs. Monsieur Denis Guilbert poursuit sur l'opportunité que cela pourrait représenter pour détecter les fuites d'eau.

Monsieur Jean-François PEROCHÉAU interroge sur la réelle opportunité pour Vendée Eau de passer par cet accord-cadre.

Monsieur Denis GUILBERT répond qu'il y a un intérêt pour répondre à la forte demande sociétale en matière de suivi des consommations, cela permet un suivi instantané des consommations d'eau. Cependant, il reste à voir si les offres seront suffisamment compétitives au regard des besoins de Vendée Eau. A ce stade, il s'agit seulement d'adhérer à la centrale d'achats. La question des achats reviendra dans un second temps.

Monsieur le Président abonde ; il y a bien un intérêt pour Vendée Eau car c'est le sens de l'histoire et un outil efficace pour sensibiliser et donner les moyens aux habitants de surveiller leur consommation.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU15 est adoptée.

11) Délibération n° 2024VEE02BU16

OBJET : Personnel – Transformation d'un poste d'attaché en poste d'attaché principal au 1er avril 2024 – Modification du tableau des effectifs – Autorisation

Madame Sylviane GIRAUDON explique qu'à la suite de la procédure de recrutement, c'est la candidature d'une attachée principale titulaire qui a été retenue pour occuper le poste de responsable financier en remplacement de Monsieur Vincent VENANZI. La présente délibération vise donc à permettre la transformation du poste.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU16 est adoptée.

12) Délibération n° 2024VEE02BU17

OBJET : Personnel – Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe en poste de rédacteur principal de 1ère classe au 1er janvier 2024 – Modification du tableau des effectifs – Autorisation

Madame GIRAUDON expose aux membres du Bureau qu'un rédacteur principal de 2ème classe à la DAF remplit les conditions pour avancer au grade de rédacteur principal de 1ère classe et cet avancement est en cohérence avec les lignes directrices de gestion.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU17 est adoptée.

13) Délibération n° 2024VEE02BU18

OBJET : Personnel – Service Réseaux et Ouvrages – Création d'un emploi non permanent de technicien d'études des SCDECI (Schémas Communaux de Défense Contre l'Incendie) relevant de la catégorie B pour une durée de 36 mois à compter du 23 février 2024 en vertu des dispositions des décrets n°88-145 du 15 février 1988, n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°2020-172 du 27 février 2020 (contrat de projet) – Contrat de travail –

Autorisation – Signature (annulation de la délibération n°2023VEE08BU14 du 14 septembre 2023)

Il est rappelé l'engagement de Vendée Eau à accompagner les Communes dans la réalisation des Schémas Communaux de Défense Contre l'Incendie aux côtés du SDIS et de la Maison des Communes. Il est proposé dans ce cadre de créer un emploi non permanent de technicien d'études des SCDECI (catégorie B) pour une durée de trois ans (contrat de projet) à compter du 23 février 2024.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU18 est adoptée.

14) Délibération n° 2024VEE02BU19

OBJET : Personnel – Création d'un poste de technicien à compter du 1er mars 2024 – Modification du tableau des effectifs – Approbation

Une publicité a été diffusée pour le recrutement d'un technicien responsable de la cellule THP & SCDECI qui a abouti au recrutement d'un technicien contractuel à compter du 1er mars 2024. Il s'agit donc de décider de créer le poste, modifier le tableau des effectifs en conséquence et autoriser Monsieur le Président à faire toutes les démarches.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU19 est adoptée.

15) Délibération n° 2024VEE02BU20

OBJET : Personnel – Recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi de technicien responsable de la cellule THP & SCDECI (catégorie B) à compter du 1er mars 2024 pour une durée de 3 ans (Article 3.3.2° de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée) – Conditions de recrutement – Contrat de travail –

Autorisation – Signature

Cette délibération vise à nommer sur le poste susmentionné l'agent ayant été retenu suite à la publication de l'annonce. La recherche de candidats statutaires ayant été infructueuse, il est proposé de recruter par voie contractuelle le technicien qui fait l'objet d'un contrat de projet.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU20 est adoptée.

16) Délibérations n° 2024VEE02BU21 et n° 2024VEE02BU22

Madame Sylviane GIRAUDON précise que ces deux délibérations portent sur des contrats de projet.

Monsieur Denis GUILBERT précise que la problématique avec les contrats de projet est que les agents quittent plus facilement leur poste lorsqu'ils ont une opportunité, et Madame Brigitte BENATIER ajoute que cela accroît et rend plus récurrents les besoins de formation.

OBJET : Personnel – Prolongation de l'emploi non permanent de chargé de mission Eau & Environnement relevant de la catégorie B pour une durée de 2 ans à compter du 16 août 2024

en vertu des dispositions des décrets n°88-145 du 15 février 1988, n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°2020-172 du 27 février 2020 (contrat de projet) –

Contrat de travail – Autorisation – Signature

Madame Sylviane GIRAUDON rappelle la délibération n° 2021VEE06BU28 du 8 juillet 2021 par laquelle le Bureau a décidé de créer un emploi non permanent de chargé de mission Eau & Environnement (catégorie B) pour une durée de trois ans à compter du 16 août 2021.

L'agent recruté sur le poste le 16 août 2021 a démissionné en septembre 2023 et vient d'être remplacé à effet du 22 janvier 2024. Pour finaliser les projets mentionnés dans la délibération, il convient de prolonger l'emploi non permanent de chargé de mission Eau & Environnement (catégorie B) de deux ans à compter du 16 août 2024.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU21 est adoptée.

OBJET : Personnel – Prolongation de l'emploi non permanent de chargé de gestion des procédures administratives et foncières relevant de la catégorie B pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2024 en vertu des dispositions des décrets n°88-145 du 15 février 1988, n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°2020-172 du 27 février 2020 (contrat de projet) – Contrat de travail – Autorisation – Signature

Madame Sylviane GIRAUDON rappelle la délibération n° 2021VEE06BU27 du 8 juillet 2021 par laquelle le Bureau a décidé de créer un emploi non permanent de chargé de gestion des procédures administratives et foncières (catégorie B) pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2021.

L'agent recruté sur le poste le 1er septembre 2021 a démissionné en décembre 2023 et va être remplacé à compter du 1er mai 2024. Pour finaliser les projets listés dans la délibération, il convient de prolonger l'emploi non permanent de chargé de gestion des procédures administratives et foncières (catégorie B) de deux ans à compter du 1er septembre 2024.

En l'absence de remarque et à la suite du vote, la délibération n°2024VEE02BU22 est adoptée.

III) Présentation de la feuille de route 2024

Monsieur le Directeur Denis GUILBERT a identifié la nécessité de mettre en place une feuille de route globale pour se projeter, en particulier en attendant le schéma directeur. Il en présente les grands axes :

Quatre valeurs fondamentales sont proposées :

- PERFORMANCE D'UN SERVICE PUBLIC ENVIRONNEMENTAL
- INNOVATION
- BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
- SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES VENDEENS

Ainsi que 9 axes stratégiques répartis en axes « métier » et « établissement ».

C'est l'occasion d'aborder le colloque sur JOURDAIN qui aura lieu le 26 septembre 2024 aux Sables d'Olonne. Il y aura une première journée plutôt consacrée à la recherche scientifique et l'idée est d'avoir une deuxième journée organisée avec l'Agence de l'Eau plus ouverte vers l'extérieure pour réfléchir à comment répliquer JOURDAIN.

La présentation se poursuit autour des enjeux de la protection de la préservation de la ressource, le développement d'une politique active d'économies d'eau...

Les principaux sujets abordés sont :

- La sécurisation des installations et la cybersécurité (nous avons fait l'objet d'une attaque sur une adresse email d'un agent de Vendée Eau). Nous allons lancer un audit sécurité pour continuer à renforcer la sécurité car il y a beaucoup d'attaques y compris contre des syndicats d'eau
- Assurer le niveau de service aux usagers : intégration réseau France service, gestion de crise...
- Assurer une exploitation du cycle de l'eau performante sur l'aspect qualitatif et quantitatif : Déploiement des PGSSE, l'ARS pousse en ce sens pour se conformer aux directives européennes
- Être un établissement public de proximité (réflexion pour délocaliser les instances dans les territoires...), SCDECI : 80 communes candidates
- Garantir aux agents une réelle qualité de vie au travail : exemple le projet d'un nouveau bâtiment
- Être efficient sur le plan organisationnel : notamment amélioration de la commande publique avec la mise en place de la nomenclature d'achat qui va engendrer des mutualisations sur les marchés publics ; la comptabilité analytique
- Être un établissement public responsable au niveau sociétal et environnemental : renforcement de la pédagogie auprès des scolaires avec une nouveauté cette année puisqu'un collège va en bénéficier ; l'appel à projets coopération internationale est dans une phase compliquée du fait des nombreux conflits qui sont en cours à travers le monde ; développement du photovoltaïque sur les ouvrages actuels (en autoconsommation). Monsieur Jacky DALLET ajoute qu'à la suite d'une présentation du centre pédagogique de Moulin PAPON, Madame Anne Aubin-Sicard et lui ont convenu qu'il faudrait réfléchir à proposer des visites mutualisées : par exemple visite de la nouvelle STEP dans la zone BELL le matin et centre pédagogique de Moulin PAPON l'après-midi. Monsieur Jean-François PEROCHÉAU intervient pour savoir si la mise en place d'un appui pour les HMUC (analyses Hydrologie- Milieux – Usage – Climat) serait possible car il y a un manque de ressource. Madame Brigitte BENATIER répond qu'il y a une participation au COTEC et sur les rapports mais que Vendée Eau n'a pas les moyens en interne de rentrer réellement dans le détail de la mécanique pour chacun. Par ailleurs, plusieurs élus du Bureau alertent sur le poids qui va être donné au Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) par les services de l'Etat. Monsieur James GANDRIEU souligne plus particulièrement les problèmes suivants :

- La méthodologie de départ est mauvaise car l'objectif d'avoir un bon fonctionnement du milieu aquatique va se baser seulement sur les données récentes et informatisées. Les Bureaux d'Etudes n'iront pas chercher les données qui ne seront pas informatisées et cela va biaiser l'analyse ;
- Les élus sont pressés par les services de l'Etat de voter des objectifs qui seront certainement contraignants par la suite,

Il préconise une mise à plat des demandes avant de procéder au vote pour pouvoir mesurer précisément les décisions à prendre.

Monsieur Jacky DALLET et Jean-François PEROCHÉAU concluent en proposant une rencontre entre élus pour définir une position commune.

IV) Préparation du comité syndical du 14 mars 2024

1) Documents comptables et financiers

Budget « eau potable » - rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe « assainissement » ROB 2024

Monsieur Denis GUILBERT propose de synthétiser puisqu'il y aura une présentation en comité syndical le 14 mars. Les points à retenir sont les suivants :

- La tendance en 2023 est une baisse de 4% de la consommation par abonné. Il est vrai que cette diminution n'était pas attendue et ses raisons ne sont pas forcément identifiables aisément même si plusieurs hypothèses sont avancées.
- Pour établir les documents financiers, il a donc été prévu trois hypothèses principales :
 - Une progression du nombre d'abonnés de 0,9%/an avec un correctif de la consommation de 97 m³ par abonné
 - Et une baisse de l'ILP à 1,00m³/km/j

Sur les charges de fonctionnement, les besoins en termes de personnel sont précisés dans plusieurs services avec des besoins de renfort (services communication, ressources humaines. Pour les services SRU et assainissement des questions se posent également).

Monsieur Jean-François PEROCHEAU interroge sur le différentiel du coût entre recruter un agent et prendre un prestataire dans le contexte actuel.

Monsieur Denis GUILBERT répond qu'il pense qu'il n'est pas toujours plus intéressant de prendre un prestataire, c'est d'autant plus vrai du fait de l'inflation et qu'il reste toujours nécessaire de superviser leur travail et donc d'avoir du temps agent pour le faire.

2) Conventions assainissement

Facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par le délégataire du service de distribution d'eau potable – Conventions – Autorisation de signature

Madame Marylaure BERNIER présente le schéma du fonctionnement actuel sur le territoire de Vendée Sèvre Autize pour la facturation de l'assainissement collectif.

V) Point d'étape – service relation usagers

Elle poursuit avec un point rapide sur la mise en place du Service Relation Usagers :

- Information des abonnés avec la présentation du planning d'envoi des courriers d'information aux abonnés (55 000 courriers ont été envoyés)
- Bilan des appels téléphoniques : plus de 12 000 appels reçus avec un temps moyen de communication de 5 minutes
- Gestion des demandes de prélèvement et de mensuralisation, c'est le sujet qui concentre le plus de demandes et qui va nécessiter le renfort de jeunes pour l'enregistrement des prélèvements
- Bilan des interventions et de la relève des compteurs d'eau présenté avec les interfaces délégataires.
- Avancement de la facturation : suite demande de résiliation et d'abonnement. Les demandes sur le mois de janvier ont été faites par les délégataires.

VI) Evolution du système de redevances de l'Agence de l'Eau

Les modalités de calcul des redevances de l'Agence de l'eau sur les critères de performance et pour l'assainissement collectif sont présentées.

VII) Revue de presse

Monsieur Gauvain RAMIS dont c'est le dernier comité prend la parole et indique que la presse était présente pour l'inauguration du Service Relation Usagers. Elle a également relayé l'évolution des tarifs et le programme JOURDAIN a fait l'objet de plusieurs articles.

VIII) Questions diverses

Monsieur Olivier DESPRETZ aborde en dernier point la gestion de la crue.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président de Vendée Eau
Jacky DALLET